



PROCES VERBAL DE SEANCE



CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le trente janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Fabienne VITRICE, Maire**. Elle procède à l'appel nominal des élus.

PRESENTS

Mmes et Mrs VITRICE, DOLAGBENU, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, RICHARD, PELISSIER, DIES, ABELLA, CASTA, ROHRBACHER, JUHEL, CAZANAVE, SARICA, JUMEL, OUSTRIC, MONFRAIX, TRIAES, PANAVILLE, COURET

PROCURATIONS

M. NIVERT procuration à M. PELISSIER,
Mme FIERLEJ procuration à M. JUMEL.
M. TOUNTEVICH procuration à Mme TRIAES,
M. VAUVILLIER procuration à Mme MONFRAIX,

ABSENTS

Mme BLASY, Mrs CAILLARD, THOULOUSE

SECRETAIRE

M. PELISSIER

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019.

Affaires communales :

- 1- Déploiement de la fibre optique,
- 2- Distributeur automatique de billets,

Finances :

- 3- Demandes de subventions départementales,
- 4- Attribution de subventions exceptionnelles,

Urbanisme – Domaine public :

- 5- Signature de baux emphytéotiques,
- 6- Prise en compte dans le domaine public communal des espaces communs des lotissements les Magnolias 2 et 3,

Intercommunalité:

- 7- Transfert de la compétence «gestion des eaux pluviales » au syndicat mixte Réseau 31,

Personnel communal:

- 8- Modification du tableau des emplois,

Questions diverses

Date de la convocation : 24 janvier 2020

Date d'affichage : 06 février 2020

Nombre de membres du conseil municipal: 27

Transmission en sous-préfecture : 03/02/2020

En exercice : 27

Présents : 20 + 04 procurations

Votants : 24

La réunion a débuté à 18 heures 30, Madame le Maire ouvre la séance.

Mme le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations. Elle propose au Conseil Municipal de désigner M. PELISSIER en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Madame le Maire soumet au vote le **procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019.**

Résultat du vote :

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire débute l'ordre du jour.

1- Déploiement de la fibre optique:

Le syndicat Haute-Garonne numérique a présenté en début de séance les modalités ainsi que le calendrier de déploiement de la fibre optique sur la commune.

Si Fontenilles rejoint une intercommunalité de la Haute-Garonne en 2021, le territoire communal serait entièrement équipé en fibre avant fin 2022.

2- Distributeur automatique de billets :

Madame le Maire expose qu'afin de pallier l'absence de distributeur automatique de billets sur la commune depuis le départ de la BNP, plusieurs contacts ont été pris auprès d'organismes bancaires, ces derniers ont tous présenté un refus au motif du manque de rentabilité.

Mme le Maire explique que dès qu'elle a appris que la Brink's proposait depuis août 2019 aux collectivités locales des partenariats pour l'installation de distributeurs de billets, elle a pris leur attache.

Il s'agit d'une prestation clé en mains d'un montant mensuel dégressif entre 1 300 € et 500 € selon le nombre de retraits :

- La collectivité met à disposition de la Brink's un local apte pour implanter le D.A.B.,
- La Brink's fournit l'automate et assure la mise en sécurité du site,
- La collectivité finance la mise aux normes du site sur la base d'un devis,
- La Brink's assure la conduite des travaux et leur réception.

Pour répondre à la demande récurrente des administrés, Mme le Maire propose d'installer un D.A.B. dans l'ancien local de la police municipale donnant sur l'esplanade de la Mémoire, les travaux ont été estimés à 17 156 € H.T.

Mme Monfraix demande pourquoi ce distributeur ne serait pas plutôt installé au centre commercial. Mme le Maire explique que le centre commercial ne comporte que des locaux privés, la commune ne peut investir sur un local ne lui appartenant pas. Par ailleurs, les commerçants ne souhaitent pas engager de frais.

M. Panaville souhaite connaître le nom des organismes bancaires consultés.

M. Pigatto précise que tous ont été consultés et qu'aucun ne s'est montré intéressé.

Mme Triaes pense que les frais pour cette opération sont élevés, pour la tranche haute cela représenterait environ 125 000 euros.

Mme le Maire confirme qu'il s'agit du coût du service pour 5 années. La Brink's assure la maintenance, en cas de dégradation, la commune sera assurée.

Mme Triaes demande s'il y a un risque que la Brink's stoppe le contrat pour manque de retraits.

Mme le Maire répond qu'il y a un engagement contractuel qui lie les deux parties.

M. Jumel souhaite connaître le montant des frais de retraits.

M. Pigatto répond qu'ils sont propres à chaque établissement bancaire.

M. Jumel dit reconnaître le besoin d'un distributeur automatique sur la commune, il n'est pas contre le projet mais refuse de voter ce point. L'opération lui paraît « sortie du chapeau » à cinq semaines des élections, il aurait été préférable de la différer.

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal est élu jusqu'au 15 mars. Par ailleurs et surtout, ce service de la Brink's, tout récent, est énormément sollicité, elle a souhaité engager les démarches au plus tôt, afin d'être dans les premières communes à se positionner, faute de quoi les délais auraient été plus importants. L'engagement est viable, l'objectif est d'offrir rapidement ce service aux fontenillois qui le réclament depuis longtemps.

Mme Triaes dit refuser de voter également, plus sur la forme que sur le fond. Elle aurait souhaité être informée en amont du projet.

M. Jumel demande si la proposition de la Brink's est la meilleure.

Mme le Maire insiste sur le fait qu'il n'y en a pas d'autre.

VOTE	POUR	19
	CONTRE	00
	REFUS DE VOTE	05 : N.Fierlej, C.Jumel, C.Tountevich, J.Triaes, N.Panaville

3- Demandes de subventions départementales :

Mme le Maire explique que dans le cadre du contrat de territoire signé avec le Département, elle propose de déposer deux dossiers de demandes de subventions :

- Pour le projet d'installation d'**une salle mutualisée** à Génibrat, d'une surface de 130 m² environ, destinée à accueillir les ALAE, le centre de loisirs, les scolaires et les associations, qui permettra de répondre au besoin de locaux supplémentaires induits par la hausse des effectifs scolaires. L'estimatif prévisionnel affecté aux travaux est de 330 000,00 € H.T.
- Pour le projet de construction d'une **maison citoyenne**, bâtiment multimodal de 420 m² environ, destinée à accueillir les ALAE, les scolaires et les associations qui permettra de répondre au besoin de locaux supplémentaires induits par le développement du milieu associatifs et par la hausse des effectifs scolaires à la fontaine. L'estimatif prévisionnel affecté aux travaux est de 956 632,50 € H.T.

Mme Triaes demande si les consultations ont été lancées, et si la délibération ne concerne que la demande de subvention.

Mme le Maire répond que les consultations pour les travaux n'ont pas encore été lancées, et que cette délibération ne concerne que la demande de subvention. Mr Jumel affirme qu'il a contacté l'architecte et que le marché est lancé depuis début janvier. Il est répondu que le dossier de consultation est en cours d'élaboration, il lui est donc confirmé que le marché n'est pas lancé et qu'il a dû mal comprendre. Mme Triaes demande si elle pourrait être informée le moment venu. Ce sera fait. Toutefois, il est rappelé que l'information du Conseil municipal au lancement du marché n'est pas une obligation.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

4- Attribution de subventions exceptionnelles :

Mme le Maire a été sollicitée pour l'octroi de deux subventions :

- Un adolescent de 15 ans résidant à Fontenilles demande une aide financière pour les frais de déplacement engendrés par sa participation à des championnats de BMX.

Mme le Maire indique qu'elle a reçu cette personne. Le budget global pour ses déplacements est entre 5000 et 8000€ correspondant à 5 compétitions.

→ Proposition de lui accorder 100 euros.

- L'association de danse « Criselys » sollicite une subvention pour les frais relatifs à une représentation à Eurodisney et un stage de danse à Paris (7 jeunes de Fontenilles).

→ Proposition de lui accorder 200 euros.

M. Panaville demande pourquoi ces demandes n'ont pas été votées avec les subventions annuelles, et si des montants précis avaient été sollicités.

Mme le Maire explique qu'il s'agit de subventions exceptionnelles, et que le montant est laissé à l'appréciation de l'assemblée.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

5- Signature de baux emphytéotiques :

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 30/01/19 l'assemblée l'avait autorisée à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société Solvéo pour la création d'une nouvelle série d'ombrières contiguë sur le parking de Génibrat, avec pour objectifs de contribuer au développement des énergies renouvelables et de permettre aux usagers de bénéficier d'ombres sur le parking sans frais pour la collectivité.

La typologie du projet, à savoir, deux projets 100kWc, oblige à signer 2 baux. La société Solvéo a cédé le projet à deux de ses filiales, en conséquence, Mme le Maire souhaiterait obtenir l'autorisation :

- pour signer le bail emphytéotique administratif avec la société SUNBRELLA PV sur les parcelles D 1167 et 1168, ainsi que toutes les servitudes nécessaires, et l'acte d'état descriptif de division en volumes.
- pour signer le bail emphytéotique administratif avec la société SOLEIL 07 sur la parcelle D 1169, ainsi que toutes les servitudes nécessaires, et l'acte d'état descriptif de division en volumes.

Conditions :

- La superficie totale du projet est de 560 m²,
- Redevance : 40€/an x2,
- Durée du bail : 30 ans.

Par ailleurs, concernant la première tranche d'ombrières, il convient de signer l'avenant à l'état descriptif de division en volumes et servitudes reçu par le notaire le 11/07/17 afin de mettre à jour la consistance des volumes constitués après travaux et procéder à l'annulation partielle des servitudes alors consenties de façon à permettre la réalisation du 2^{ème} projet d'implantation d'ombrières, ainsi que l'avenant au bail emphytéotique administratif consenti à la société ENERGY LIFE, aux fins d'exclure les parcelles objets de la division cadastrale récente de façon à permettre la conclusion d'un nouveau bail emphytéotique administratif pour l'implantation des nouvelles ombrières.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

6- Prise en compte dans le domaine public communal des espaces communs des lotissements les Magnolias 2 et 3 :

Mme le Maire propose le classement des parties communes des opérations immobilières réalisées par la S.A. des Chalets aux lotissements « Les Magnolias II et III » dans le domaine public communal. Pour ce faire, il convient que la S.A. HLM des Chalets cède à la commune les parcelles constituant les éléments communs des lotissements « Les Magnolias II et III » au prix de l'euro symbolique.

Après vérification et validation des installations et des conditions de reprise, il convient que l'assemblée autorise Mme le Maire ou son Adjoint délégué M. Nivert à effectuer toutes les démarches nécessaires pour acquérir :

► Pour les Magnolias II (Place des Cercis et avenue des Magnolias) : la parcelle cadastrée Section E 1269 d'une surface de 2 174 m² constituant les voies et parties communes du lotissement, avec une longueur de voirie de 106 mètres, moyennant le prix d'un euro symbolique,

► Pour les Magnolias III (Rue des Lagerstroémias) : la parcelle cadastrée Section E 1282 d'une surface de 3 137 m² constituant les voies et parties communes du lotissement, avec une longueur de voirie de 175 mètres, moyennant le prix d'un euro symbolique,

Mme le Maire précise que les frais inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la S.A. HLM des Chalets.

Mme Triaes demande qui va prendre en charge l'entretien des espaces verts ?

Mme le Maire précise que ce sera la commune.

Mme Triaes demande des explications sur le choix des lotissements rétrocédés. Pour le Clos des Mélodies, des travaux n'ont pas été effectués par le lotisseur et il n'y a pas d'association syndicale.

Mme le Maire explique que les rétrocessions ne sont pas obligatoires. Dans le cas des Magnolias, il ne s'agit pas d'un lotisseur puisque le lotissement a été réalisé par la commune mais l'emprise appartient à la société HLM des Chalets qui n'avait pas sollicité la rétrocession jusqu'à présent.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

7- Transfert de la compétence «gestion des eaux pluviales » au syndicat mixte Réseau 31 :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 30/12/2015, il a été décidé d'approuver la création et les statuts du syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne et de lui transférer les compétences suivantes :

B. Assainissement collectif :

B.1 : Collecte des eaux usées,

B.2 : Transport des eaux usées (réseau de transfert constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'épuration),

B.3 : Traitement des eaux usées (élimination des boues incluses le cas échéant).

Mme le Maire expose que, compte tenu de la complexité de plus en plus grande du domaine des eaux pluviales et des compétences du Syndicat mixte en la matière, le transfert de cette compétence présenterait un réel intérêt pour la commune. Par conséquent, elle propose au conseil municipal de transférer au syndicat mixte de l'eau et de l'assainissement de la Haute-Garonne les compétences complémentaires suivantes au 1^{er} mars 2020 :

D1 Eaux pluviales et ruissellement :

-D1.1 : Eaux pluviales,

-D1.2 : Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols.

VOTE	POUR	24
	CONTRE	00
	Abstentions	00

8- Modification du tableau des emplois :

Mme le Maire propose de modifier le tableau des emplois afin de créer trois postes au service écoles et restauration :

- Agent de maîtrise à 35h hebdomadaires,
- Adjoint technique principal de 2ème classe à 30h,
- Agent de maîtrise principal à 35h.

Mme Triaes demande quelle école est concernée.

Mme le Maire précise que 2 postes concernent l'école la fontaine et 1 poste sera mutualisé pour les deux écoles.

M. Jumel demande s'il s'agit de nouveaux emplois.

Mme le Maire répond que non.

Mme Triaes demande si la fermeture de classe pour la rentrée a été confirmée.

Mme le Maire dit que la CDEN ne s'est pas encore prononcée.

Mme Triaes souhaiterait pour ce type de décision avoir un état du personnel avec les évolutions prévues.

Informations au Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-23 du CGCT :

Dépenses	FOURNISSEUR	MONTANT HT
Marché d'entretien des espaces verts - Lot 1 lotissement les Magnolias	Florent Garden	46 006,46 € HT
Marché d'entretien des espaces verts - Lot 2 Les Genets- Grand bois	O NATUREL	12 150,00 € HT
Marché d'entretien des espaces verts - Lot 3 Pré aux chênes- Magnés- Glaïeuls -Hortensias	O NATUREL	11 500,00 € HT
		MONTANT TTC
Remplacement pompe chaudière EMC	SYSTHERMIC	2 285,00 €
Régulateur chauffage Ecole Génibrat	SYSTHERMIC	9 869,00 €
Lave vaisselle école la fontaine	MARIN	20 400,00 €
Assistance marché téléphonie	HEXAWIN	3 770,00 €
Fourrière et ramassage des animaux	SACPA	8 245,09 €
Projection cinéma Plein Air	Cinéfol 31	2 321,00 €

QUESTIONS DIVERSES :

1- Question de M. Tountevich envoyée par mail :

« Suite à la réunion publique de jeudi dernier, que vous avez organisé dans la salle du conseil municipal, avec les riverains de la route de Bonrepos et l'impasse des amis, principalement, vous avez conclu cette rencontre avec la création d'un groupe de travail sur la sécurisation et l'aménagement futur de cette route. Ainsi, je souhaiterais faire partie de ce groupe de travail. »

Mme le Maire précise que ce groupe de travail ne devait comporter que des riverains, mais si M. Tountevich souhaite en faire partie, elle n'y voit pas d'inconvénients, les dates de réunions lui seront communiquées.

2- Médaille de la famille :

Mme Couret fait un point sur l'avancée du dossier visant à attribuer la « Médaille de la Famille » à une famille fontenilloise. Sur les deux familles sélectionnées sur les cinq propositions, une seule a donné suite. Son dossier a été transmis à l'UDAF. Il s'agit de la famille Barbet avec 6 enfants. Mme Couret tiendra les élus au courant de la décision finale.

Mme le Maire clôture la séance et souhaite une bonne soirée à l'assemblée.

La séance est levée à 19h50

***Le secrétaire de séance,
P. PELISSIER***

***Mme le Maire,
Fabienne VITRICE***